

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 1^{er} Mars.

Les journaux constitutionnels et républicains modérés envisagent comme nous la nomination de M. Saint-Martin à Avignon.

« C'est un mal que nous n'avons pas pu empêcher, dit le *Journal des Débats*, et qui heureusement n'aura pas de trop graves conséquences, la minorité intransigeante de la Chambre étant trop faible pour qu'un membre de plus ou de moins en augmente ou en diminue l'influence d'une manière sensible. Mais il ne faudrait pas que les conservateurs prissent la déplorable habitude de laisser la lutte s'établir entre des candidats dont les opinions violentes sont un véritable danger pour le maintien de nos institutions actuelles. Ils ont le devoir de n'abandonner aucun champ de bataille, si peu important qu'il paraisse, et de défendre partout les principes sans lesquels il n'y a ni gouvernement régulier ni société possible. Ce serait également une bien grosse erreur d'hésiter à combattre certains partis, sous prétexte qu'ils ont placé sur leurs drapeaux l'étiquette républicaine. La république n'a pas de pires ennemis que les radicaux ; ce sont eux qui l'ont toujours empêchée de jeter dans le pays des racines profondes.

Le *Moniteur universel* compare d'abord le nombre de voix obtenues par M. le comte du Demaine dans le scrutin du 20 février 1876 et celui des voix qu'il a réunies dans le dernier scrutin de ballottage. Le 20 février M. du Demaine obtenait 9,843 voix, dimanche il n'en a réuni que 9,099 soit une différence en moins de 744.

Il n'est pas vraisemblable dit encore le *Moniteur*, qu'aux élections générales ce soient des républicains qui aient apporté à M. le comte du Demaine cet appoint de 744 voix. C'étaient assurément les seuls conservateurs qui avaient alors voté pour lui. Comment donc expliquer qu'il ait perdu un nombre aussi considérable de voix, lorsque d'autre part le chiffre des voix républicaines s'est élevé de 9,469 à 9,843 ? C'est que très-probablement le fait qui s'est produit à Paris lors de l'élection Barodet se sera renouvelé à Avignon. « De PRÉTENDUS CONSERVATEURS n'auront pas hésité à voter pour M. Saint-Martin. Nous connaissons cette théorie qui consiste à pousser à l'excès du mal, dans l'espérance qu'il pourra un jour ou l'autre en sortir quelque bien. Mais nous

protestons contre elle de toutes nos forces, au nom de l'honnêteté politique et au nom aussi de la sécurité de tous. Car si la guérison résulte parfois de l'accentuation du mal, il arrive aussi qu'on en meurt. Le jeu des crises est dangereux. »

On sait quel est le parti qui se livre à ce jeu des crises. L'histoire de l'élection des sénateurs à vie et les incidents de l'élection de la commission du budget sont des témoignages irrécusables.

SÉNAT.

Séance du 27 février.

Le projet de loi sur les prudhommes est revenu, après avoir été remanié par la commission.

Après une brillante discussion, la majorité a refusé encore d'entrer dans la voie de l'élection du président par les conseillers. Elle veut maintenir intact le droit actuel de nomination du Gouvernement. Le premier article, repoussé par 145 voix contre 132 était ainsi conçu :

Le président et le vice-président des conseils de prudhommes devront être pris dans le sein des conseils. Ils seront choisis par le gouvernement, sur une liste de trois membres patrons et de trois membres ouvriers présentés par ces conseils.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 26 février.

Deuxième lecture d'un projet de loi dont l'auteur est M. Jules Ferry, et qui a pour objet de rétablir la représentation des deux colonies françaises, le Sénégal et la Guyane.

M. L'amiral Fourichon a combattu le projet, que MM. Lacascade et de Mahy ont défendu avec l'assentiment de la majorité. Le ministre avait la raison pour lui, ses adversaires la force, et la Chambre a décidé, par 310 voix contre 142, que deux colonies qui ne payent pas d'impôts, ne fournissent pas de soldats et ne demandent pas à avoir des représentants dans nos Chambres, éliraient des députés.

Le Sénat repoussera certainement cette prétendue réforme.

Les élections de 1877.

On commence à se préoccuper dans les départements des élections qui doivent avoir lieu dans le courant de l'année. Ce n'est pas nous, on le sait, qui nous plaindrons de cette prévoyance à long terme. Nous souhaitons au contraire, qu'elle se propage partout et ne se borne pas à des vœux stériles. Non, sans doute, il n'est pas trop tôt pour bien préparer le terrain, si l'on réfléchit que les prochaines élections de l'été et de l'automne, en renouvelant les conseils départemen-

taux par moitié et les conseils municipaux en totalité, auront la plus grande influence sur les élections de 1880, et que celles-ci sont l'espoir de tous les partis hostiles. Non-seulement les scrutins de 1877 décideront en grande partie de la future composition du Sénat, mais ils donneront le branle à l'opinion pour tout ce qui les suivra, en indiquant à l'avance dans quelle voie la France paraît disposée à s'engager définitivement. On saura d'ici à la fin de l'année si la majorité du corps politique persiste, après épreuve faite, à adopter le régime libéral républicain ou si elle aime mieux laisser tout en suspens et courir au-devant des aventures.

Pour notre part, nous ne doutons pas de la réponse qui sortira du scrutin. Elle aura le même sens en 1877 qu'en 1876 ; mais cela ne suffirait pas, il importe qu'elle soit plus significative et plus claire encore. N'obtenir que la majorité des suffrages, même assez prononcée, serait un médiocre succès : il nous vaudrait l'avantage légal sans nous assurer l'avantage moral. Il est nécessaire que les verdicts électoraux de cette année parlent assez haut pour être entendus et compris de tout le monde ; il faut que les amis de nos institutions sentent croître leur confiance, et que les autres perdent leurs dernières illusions.

Un résultat de si grande conséquence pour notre avenir, pour nos libertés, pour notre paix intérieure, — ajoutons pour notre dignité nationale, — mérite bien qu'on s'y prépare de longue main. Est-ce à dire pour cela que nous conseillons à nos amis d'ouvrir prématurément la période électorale ? Personne n'y songe : la loi, d'ailleurs, s'y oppose. A plus forte raison les détournerons-nous de l'agitation violente, de l'appel aux préjugés et aux mauvaises passions démocratiques. Ce n'est pas notre métier, à nous, républicains libéraux, de fomenter le trouble et la division dans les esprits ; cela est aussi peu conforme à nos intérêts actuels qu'à nos principes. Nous sommes un parti de gouvernement et non d'anarchie ; nous avons à construire et non à détruire ; nous laissons à d'autres le triste soin de semer l'inquiétude et la défiance ; notre rôle à nous, aujourd'hui plus que jamais est d'apaiser et de rapprocher. Nous ferions le jeu de nos adversaires en nous servant de leurs armes : il leur importe que la France se sente instable et divisée ; il nous convient qu'elle se sente unie, pacifiée, affermie ; notre langage, comme toute notre conduite politique, doit se régler là-dessus.

(Temps.)

La proposition de M. Laisant.

L'Assemblée nationale, en fixant à

cinq ans, au lieu de trois la durée du service militaire, obéissait à des considérations très sérieuses qui, depuis 1872, n'ont rien perdu de leur gravité. Il lui parut que, dans l'état des choses, il n'était pas possible que l'armée fût suffisamment forte et instruite, si l'on réduisait à trois ans le service militaire. Plus tard peut-être on le fera : c'est une perspective ouverte devant le pays ; mais il faut reconnaître que cette perspective est lointaine ; il faut même le dire pour épargner à la population des illusions décevantes. Aussi, félicitons-nous M. le président du conseil d'avoir déclaré, au sujet de cette proposition signée par un grand nombre de ses amis, que le Gouvernement y est absolument opposé.

Le désir très-naturel qu'éprouvent les députés d'alléger pour le pays les charges du service militaire, les a décidés à ne pas repousser par une fin de non-recevoir dédaigneuse une proposition qui supprime deux ans dans la durée de ce service ; mais tout en lui faisant l'honneur d'une prise en considération, ils se réservent certes de l'écartier quand elle reviendra devant eux. Nous parlons de la majorité ; nous supposons même que les signataires ne seront pas constants dans leur projet, quand la discussion en aura fait ressortir les inconvénients ; ils imiteront ceux qui sont venus dire : Nous aussi, nous étions, et, à certaines conditions, nous sommes encore pour les trois ans de service ; mais avant d'appliquer cette réforme, il convient d'attendre que la loi sur les sous-officiers ait donné les résultats qu'on en espère ; il convient aussi de la compléter, de la rendre s'il est possible plus efficace.

Le plus fort de l'argumentation des adversaires du projet a porté sur le recrutement des sous-officiers ; comment retenir au service cet élément constitutif de la solidité d'une armée ? A mesure qu'il se forme, il se disperse. Cependant, il faut trouver quelque moyen de le fixer. Peut-être M. Margaine a-t-il exagéré en disant : « Jamais vous ne ferez un bon sous-officier en prenant un homme de la même classe que ceux qui sont sous ses ordres. Le sous-officier a de l'influence sur les classes qui sont venues après lui, il en a peu sur les soldats de sa classe. » Cependant, d'une manière générale, il a raison. Il est d'un intérêt majeur de conserver les sous-officiers au delà des cinq ans du service actuel. On a malheureusement beaucoup de peine à en garder un certain nombre ; si le service était réduit à trois ans, on ne sait vraiment pas ceux qu'on pourrait retenir. Ils auraient quitté depuis si peu de temps leurs occupations civiles, qu'ils aspireraient uniquement à les reprendre.

Cette disposition se modifiera à me-

sure que l'obligation universelle du service aura pénétré dans nos mœurs, à mesure que l'armée se sera formée d'après ce nouveau système ; en ce moment elle existe, il faut s'attacher à la combattre par les moyens que possède le Gouvernement. Un de ceux qui ont été déjà adoptés, et sur lesquels on a le plus de raison de compter est la loi du 24 juillet 1873. Elle prescrit, comme on sait, de réserver un grand nombre d'emplois civils aux sous-officiers qui ont dix ans de service et cinq ans de grade. Rien n'est plus juste, et à la longue rien ne saurait produire un meilleur et salutaire effet ; mais, d'après le texte seul de la loi, on comprend que le résultat ne peut pas être immédiat. C'est depuis trois ans seulement que l'attrait offert par la perspective assurée d'emplois civils agit sur les officiers pour les décider à rester à l'armée ; ceux qui à présent peuvent bénéficier de la loi ne sont donc pas nombreux.

C'est ce qu'on a pu remarquer dans le rapport que M. Charles Goussard, président de la commission chargée du classement des sous-officiers pour les emplois civils, a récemment adressé au ministre de la guerre. Cet important document semble d'abord accuser peu d'empressement de la part des sous-officiers à profiter des avantages que la loi leur ménage ; mais, encore une fois, nous rappelons que cette loi est nouvelle, et que ses effets ne se manifesteront clairement que dans quelques années ; nous croyons pourtant qu'ils se produisent dès à présent. D'autres dispositions légales pourront concourir au même but.

Jusqu'à ce que cette question des sous-officiers ait été pleinement résolue dans le sens le plus favorable à la consistance et à l'instruction de l'armée, il n'y a pas à songer à une réduction de la durée du service militaire.

D'ailleurs et de toute façon, ce n'est pas au bout de quatre ans qu'il y a lieu de changer une loi d'une aussi immense importance que la loi militaire, lorsqu'elle a été faite avec le soin, les lumières et le patriotisme qu'y apporta l'Assemblée nationale.

(*Moniteur universel*).

INFORMATIONS

On a distribué aux députés le texte imprimé de la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac, qui a été formée par M. Lefebvre, procureur général près la Cour de Paris.

La requête du chef du parquet de la Cour d'appel est précédée d'une lettre de M. Albert Christophle, ministre de la justice par intérim, adressée

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bu-

reaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement: 20 francs par an ne mandat: plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux): 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

Nous ferons connaître prochaines les conditions d'un placement tout à fait exceptionnel par sa sécurité et par l'étendue de ses bénéfices. Ce sont 8,000 actions de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Collo. Cette valeur, toute française, a pour similaire l'action de Mokta, qui a conquis une prime de 1,000 fr. pour 400 fr. versées, soit 250 pour cent

La similitude des deux exploitations est complète. A Collo, comme à Mokta, l'extraction a lieu à ciel ouvert. Le service de la marine a accordé à la Société, dans le port même de Collo, un vaste emplacement. Les minerais de Collo sont aux moins égaux en qualité à ceux de Mokta. Ils contiennent 68 pour cent de fer et une forte proportion de manganèse. Ils répondent aux besoins de notre métallurgie qui manque de minerais de qualité supérieure, pour compléter la substitution des fers et des aciers, aux anciens fers communs.

En supposant que la Compagnie de Collo se borne à extraire 200,000 tonnes par an, le bénéfice annuel serait de Un million quatre cent mille francs, car le bénéfice minimum ressort à 7 francs par tonne. L'action recevrait donc un dividende de 140 francs, formant un revenu annuel de plus de 25 pour cent. Pendant la période d'organisation des travaux, un intérêt de 6 pour cent, soit de 30 francs par titre, est attri-

bué aux actions.

Ce placement est d'une sécurité absolue, puisqu'il est garanti par des mines dont la haute valeur est incontestable. Il est immédiatement productif. Enfin, il permet de compter, comme les valeurs similaires, sur la rémunération la plus élevée et sur les plus larges plus values. Cette souscription est assurée du plus grand succès.

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE

Les personnes âgées, faibles de poitrine, au malades de l'estomac et des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le Kakahout de Delangren, er un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant e.CONSTIPATION et Hémorrhoides. Place 25, r. Grammont, Paris.—Bte 2.50. Poste 2.75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc., S'adresser au bureau du Journal.

La plus ancienne Chocolaterie de France

Chocolat Pailhasson DE LOURDES

Maison fondée en 1729.

Lauréat des expositions, ex-fournisseur breveté de l'Impératrice.

Principal dépositaire à Cahors. — M. Espéret, rue de la Mairie.

FER BRAVAIS (FER DIALYSÉ BRAVAIS) Seul adopté dans tous les Hôpitaux. ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUISEMENT. DÉBILITÉ, FAIBLESSE DES ENFANTS. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce produit incomparable est de citer les appréciations du Fer dialysé Bravais faites par les premiers médecins de France et même de l'Europe.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements... 4 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

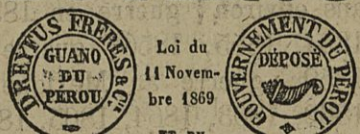
AVIS

Le Sieur BUZENAC a l'honneur de prévenir MM. les Amateurs qu'il arrive de Bretagne pour tenir la Foire du 1er Mars, avec des Chevaux de première race. Ses Ecuries sont toujours situées à Cahors, Palais National.

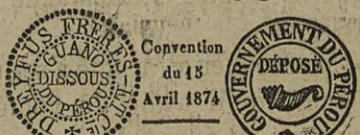
DREYFUS FRÈRES & Co

21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de ille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

MASTIC DULAC

POUR GREFFER A FROID

à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste.

Plusieurs Médailles et Mentions honorables.

Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général: pharmacie LACOMBE, à Cahors.

Se trouve dans les principales épiceries.

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE CINQ-MARS Une conjuration sous Louis XIII ALFRED DE VIGNY DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulev. des Italiens, 13, à la LIBRAIRIE N°10

Académie de Médecine « L'Eau mi-ferrugineuse, » « nérale d'OREZZA acide, » « est la plus riche en fer et en acide carbonique libre, » Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSE — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSEMENT DU SANG Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix